

# Réforme de la procédure d'appel, Actualité jurisprudentielle de la 2<sup>ème</sup> chambre civile et Projet de Décret Magicobus 1

*À distance*

Programme de la formation

REF  
MOD\_2024046

LIEU  
Dendreo Live

DATE et HEURE  
04 juillet 2024  
de 09h00 à 13h00

DUREE  
4 heures

PUBLIC  
Avocats et conseils juridiques

PRE-REQUIS  
La formation ne nécessite aucun pré-requis.

#### FORMATEUR(S)

- **AMRANI-MEKKI Soraya**  
*Professeure agrégée des facultés de droit, Professeur à l'École de droit Sciences-Po Paris, Ambassadrice des modes amiables*
- **VAJOU Emmanuelle**  
*Avocate spécialisée en procédure d'appel, Directrice de l'Académie LX*

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

**Décryptez le décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 réformant la procédure d'appel (entrée en vigueur le 1er septembre 2024)** : points de vigilance, problèmes pratiques, stratégie procédurale, anticipation des questions à se poser, illustrations, questions/réponses etc...

Repartez avec une synthèse de **l'actualité jurisprudentielle de la 2ème chambre civile**, leur n° de pourvoi et un support.

Décoder le **projet de Décret Magicobus 1**

Sécurisez vos dossiers de 1ère instance et d'appel grâce aux illustrations détaillant l'ensemble des hypothèses auxquelles vous pourriez être confronté.

## DESCRIPTION / CONTENU

### Programme :

9h00 - 11h30 : Présentation des nouveautés procédurales et pratiques du décret n°2023-1391 du 29 décembre 2023 *portant simplification de la procédure d'appel en matière civile*, à la lumière de la jurisprudence de la Cour de cassation :

- La restructuration du code de procédure civile
- La déclaration d'appel
- Les conclusions
- La nouvelle procédure à bref délai des articles 906 à 906-5 du code de procédure civile
- Les nouveaux délais
- La réécriture des pouvoirs du Président de Chambre et du conseiller de la mise en état
- La procédure participative de mise en état
- Dispositions diverses
- Entrée en vigueur et application de la loi dans le temps

11h30 - 11h45 : Pause

11h45 - 12h45 : Présentation des arrêts essentiels dans l'actualité de la 2<sup>ème</sup> chambre civile de la Cour de cassation :

- La déclaration d'appel et l'annexe
- La déclaration de saisine
- Les conclusions : de l'entête au dispositif
- La communication électronique
- Les délais
- Les incidents de mise en état

12h45 – 13h00 : Focus sur :

- Le décret n°2023-686 du 29 juillet 2023 portant création de l'audience de règlement amiable (ARA) et la césure du procès et l'impact sur la pratique des avocats
- Le projet de décret Magicobus 1

## METHODE PEDAGOGIQUE

Formation associant aspects théoriques et pratiques.

Cette formation vous permet de **valider 4 heures au titre de la formation continue** et est éligible à une **prise en charge par le FIF PL**.

## MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Cette formation a été conçue par une professeure agrégée de droit et par une avocate associée LX, directrice de l'Académie LX, toutes deux spécialistes en procédure civile.

Vous bénéficierez ainsi d'une double expertise théorique et pratique.

Transmission du support de formation contenant la présentation de la réforme, les arrêts d'actualité de la 2<sup>ème</sup> chambre civile de la cour de cassation avec leurs numéros de pourvoi.

## MODALITES D'EVALUATION

Formulaire d'auto-positionnement pré et post formation.